



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°5503/2017

PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR LE DEROULEMENT D'UNE DEMONSTRATION DE MATERIELS D'ESPACES VERTS AU PARVIS DE L'EGLISE, AU PARKING DE L'EGLISE ET AU TERRAIN DE BOULES, LE 22 MARS 2017

Le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,

- Vu le Code de la Route, en particulier l'article R417-10,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4,
- Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire,
- Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur en date du 17 juillet 2016 concernant les mesures de sécurité lors des rassemblements et des manifestations,
- Vu la demande présentée par la commune de Marolles-en-Brie,
- **Considérant** qu'une démonstration de matériels d'espaces verts se déroulera le 22 mars 2017, de 09h00 à 13h00 et qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 La démonstration se déroulera sur le parvis de l'église, sur le parking de l'église et au terrain de boules le 22 mars 2017, de 09 h 00 à 17 h 00.

ARTICLE 2 Pour permettre aux entreprises d'entreposer leurs matériels et leurs véhicules, un périmètre leur sera réservé sur le parking de l'église et tout autre stationnement sera interdit.

ARTICLE 3 Un barriérage sera installé et une signalisation conforme à la réglementation sera mise en place par les services techniques.

ARTICLE 4 Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
Monsieur le Responsable des Services Techniques,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val de Marne,
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes,

A Marolles-en-Brie, le 17 mars 2017

Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie




Acte à classer**5503-2017****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-21T17-38-21.00 (MI205175187)

Identifiant unique de l'acte :

094-219400488-20170321-5503-2017-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DEMONSTRATION DE MATERIELS D'ESPACE
VERTS AU PARVIS
DE L'EGLISE AU PARKING DE L'EGLISE ET AU TERRAIN DE
BOULES LE 22 MARS 2017.

Date de décision : 21/03/2017



Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. VoirieActe : [5503-2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 21/03/17 à 17:38

Date 21/03/17 à 17:38

Date 21/03/17 à 17:44

Par MARQUES ChristinePar MARQUES Christine